

12. ACHAT DE QUATRE (4) RADIOS PORTATIVES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.
13. OCTROI DU MANDAT D'INSPECTION DES CONDUITES DU RÉSEAU D'ÉGOUTS DANS LE CADRE DE LA MISE À JOUR DU *PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES.*
14. DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS - RÉF. : BAGELA.
15. DEMANDE DU CLUB LIONS DE MURDOCHVILLE. RÉF. : TOURNOI DE GOLF.
16. DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES LA CELLULOSE DE MURDOCHVILLE. RÉF. : MARATHON.
17. LOCATION D'UN LOCAL AU CERCLE DES FERMIÈRES DE MURDOCHVILLE.
18. AFFAIRES NOUVELLES.
 - A)
 - B)
 - C)
19. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
20. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout au point 18 - AFFAIRES NOUVELLES - des points suivants :

- A) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MINIÈRE OSISKO POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE JEUX ET D'UN PARC À CHIENS ET D'AMÉLIORATION DE (2) PARCS EXISTANTS.
- B) CHANGEMENT DU NOM D'UNE RUE POUR RUE GABY-MARQUIS.

Et le retrait du point suivant :

12. ACHAT DE QUATRE (4) RADIOS PORTATIVES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 avril 2025 est déposé.

Suite à ce dépôt,
 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER,
 MATHIEU BLANCHETTE
 ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 avril 2025 soit et est adopté tel que présenté.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil, les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 AVRIL 2025, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

Le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2025, excluant les dépôts salaires et qui s'élève à 94 465,01 \$, est déposé pour acceptation par les membres du Conseil.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2025 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2693 à 2698, les dépôts directs 2 342 à 2 376 ainsi que les prélèvements 1 780 à 1 794 confirment les paiements effectués du 1^{er} au 30 avril 2025 et totalisant la somme de 94 465,01 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2025.

Le rapport des revenus et dépenses au 30 avril est déposé pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 30 avril 2025 se lit comme suit :

Revenus :

Au 30 avril 2025 : 1 352 322,28 \$

Dépenses :

Au 30 avril 2025 : 910 889,35 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 30 avril 2025 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Aucun rapport n'est déposé.

8. CORRESPONDANCE.

1. Lettre de madame Maité Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable de la région

Gaspésie/Les Îles relativement à une aide financière pour la mission de la ville à Malartic.

2. Lettre de madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, annonçant la bonification du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028.

9. RÉSOLUTION 25-068 - EMBAUCHE DE MONSIEUR DANIEL BOND À TITRE D'EMPLOYÉ PERMANENT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT le besoin de main-d'œuvre au service des Travaux publics (incluant le Centre sportif).

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Bond est à l'embauche de la Ville de Murdochville à titre d'employé saisonnier au Centre sportif depuis le 10 octobre 2023.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Daniel Bond soit et est embauché à titre d'employé permanent au service des Travaux publics (incluant le Centre sportif) et ce, rétroactivement au 17 mars 2025.

QUE les conditions de travail de monsieur Bond soient celles prévues à la convention collective des employé(e)s de la Ville de Murdochville.

10. RÉSOLUTION 25-069 - AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE 1910 DE PELLETIER MÉCANIQUE - NIVELEUSE.

CONSIDÉRANT la facture 1910 de Pelletier mécanique au montant de 11 530,49 \$ plus taxes applicables, pour des travaux effectués à la niveleuse.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture 1910 de Pelletier mécanique au montant de 11 530,49 \$, plus taxes applicables, soit un montant total de 13 257,19 \$, soit et est donnée.

11. RÉSOLUTION 25-070 - ACHAT ET INSTALLATION D'UN LAVE-VAISSELLE POUR LA SALLE COMMUNAUTAIRE.

CONSIDÉRANT la demande du Club Lions de Murdochville pour l'achat et l'installation d'un lave-

vaisselle à la salle
communautaire.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est sensibilisé à l'importance de bien nettoyer et stériliser les articles et ustensiles de cuisine.

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un lave-vaisselle servira à toute la population de Murdochville.

CONSIDÉRANT la facture 16582038 de Produits sanitaire Cloutiers pour l'achat et l'installation dudit lave-vaisselle, au coût de 6 376,93 \$ plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LES CONSEILLERS MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE S'ABSTENANT DE VOTER

QUE la Ville accepte la demande du Club Lions de Murdochville et procède à l'achat et l'installation d'un lave-vaisselle à la salle communautaire.

QUE le paiement de la facture 165820230 de Produits sanitaires Cloutier, au montant de 6 376,93 \$, plus taxes applicables, soit un montant total de 7 331,86 \$, se fasse comme suit :

- 6 000 \$ provenant du fonds éolien EDF - Mont Rothary
- 1331,86 \$ provenant du compte courant

12. ACHAT DE QUATRE (4) RADIOS PORTATIVES POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

13. RÉSOLUTION 25-071 - OCTROI DU MANDAT D'INSPECTION DES CONDUITES DU RÉSEAU D'ÉGOUTS DANS LE CADRE DE LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a mandaté la FQM pour effectuer des demandes de prix auprès d'entreprises spécialisées en vue d'octroyer un mandat d'inspection télévisée de conduites d'égout par caméra conventionnelle.

CONSIDÉRANT QUE cette inspection est requise dans le cadre du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et de chaussées.

CONSIDÉRANT les quatre (4) soumissions

reçues, à savoir :

- Can-Inspec inc. pour la somme totale de 79 863,73 \$
- InspecVision 3D inc. pour la somme totale de 87 429,29 \$
- Can-Explore inc. pour la somme totale de 90 632,49 \$
- Simo Management inc. pour la somme totale de 91 422,58 \$

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont admissibles à la TECQ 2024-2028.

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Laurence Bouchard, ingénieure à la FQM.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la soumission de Can-Inspec inc. pour le contrat d'inspection télévisée des conduites d'égout par caméra conventionnelle, au montant de 79 863,73, taxes incluses.

14. RÉSOLUTION 25-072 - DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME DU MONT-LOUIS. RÉF. : BAGELA.

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Dany Bergeron, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis, demandant la possibilité de louer la bagela avec son opérateur pour une période de 3 à 5 jours au cours de l'été 2025.

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service des Travaux publics, monsieur Alcide Richard.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville n'accepte pas de louer à la Municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis la bagela avec son opérateur.

15. RÉSOLUTION 25-073 - DEMANDE DU CLUB LIONS DE MURDOCHVILLE - TOURNOI DE GOLF ANNUEL.

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Jean-Pierre Chouinard du Club Lions de Murdochville et organisateur du tournoi de golf annuel qui aura lieu le 21 juin prochain demandant une contribution financière pour la location du terrain de golf pour son tournoi

de golf annuel.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ
ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LES CONSEILLERS, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE S'ABSTENANT DE VOTER

QUE la Ville de Murdochville octroie au Club Lions de Murdochville une somme de 550 \$ provenant du fonds de contributions volontaires d'Énergie éolienne du Mont Copper et d'Énergie éolienne du Mont Miller, soit 275 \$ chacun, et ce afin de couvrir le coût de location du terrain de golf pour son tournoi annuel.

16. RÉOLUTION 25-074 - DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES LA CELLULOSE DE MURDOCHVILLE. RÉF. : MARATHON.

CONSIDÉRANT la demande de madame Karina Devouge, coordonnatrice de la Maison des Jeunes La Cellulose de Murdochville, pour l'octroi d'une contribution financière pour la tenue d'un marathon qui se tiendra le samedi 24 mai prochain.

CONSIDÉRANT QUE les profits amassés lors de cette activité seront séparés parmi trois (3) organismes, soit la MDJ La Cellulose pour son voyage annuel, le Club de badminton de Murdochville ainsi que l'Association du Cancer de Gaspé.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde à la Maison des Jeunes La Cellulose de Murdochville la somme de 300 \$ pour la tenue du marathon de la MDJ.

QUE cette somme soit prise à même à 50 % dans de fonds d'Énergie éolienne du mont Copper et à 50 % dans le fonds d'Énergie éolienne du Mont-Miller.

17. RÉOLUTION 25-075 - LOCATION D'UN LOCAL AU CERCLE DES FERMIÈRES DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des Fermières de Murdochville a impérativement besoin d'un local pour relocaliser ses activités.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE

ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LE CONSEILLER,

MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ S'ABSTENANT DE VOTER

QUE la Ville de Murdochville accepte de louer au Cercle des Fermières une partie du sous-sol de l'hôtel et ce, à compter du 1^{er} juin 2025.

QUE le coût de location pour cet espace soit de 300 \$, plus taxes applicables, par mois.

QU'un contrat de location soit préparé par le directeur général, monsieur Daniel Fournier, pour ensuite être signé par les parties en cause.

18. AFFAIRES NOUVELLES.

A) RÉSOLUTION 25-076 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MINIÈRE OSISKO POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE JEUX ET D'UN PARC À CHIENS ET D'AMÉLIORATION DE (2) PARCS EXISTANTS.

CONSIDÉRANT le projet préparé par le conseiller, monsieur André Minville, pour l'aménagement d'un terrain de jeux et d'un parc à chiens et l'amélioration de deux (2) parcs déjà existants.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal estime qu'il serait important pour la population ainsi que pour les visiteurs d'avoir des endroits accessibles pour profiter de la nature et ce, dans un milieu agréable et sécuritaire.

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite des investissements d'environ 90 000 \$.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville fasse une demande d'aide financière de 36 000 \$ à la minière Osisko afin de permettre la réalisation du projet ci-haut décrit.

B) RÉSOLUTION 25-077 - CHANGEMENT DU NOM D'UNE RUE POUR RUE GABY-MARQUIS.

CONSIDÉRANT QUE madame Gaby Marquis fut, au cours des années, une personne significative dans le parcours de plusieurs personnes ayant demeuré à Murdochville et fréquenté l'école Saint-Paul de Murdochville.

CONSIDÉRANT QUE madame Marquis est décédée depuis plus d'un an, soit le 9 mai 2024.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR

MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville mandate madame Sophie Bernatchez à faire, pour et en son nom, toutes les démarches nécessaires auprès de la Commission de la Toponymie afin que soit changé le nom de rue « des Roulottes » par « rue Gaby-Marquis ».

19. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Madame Andrée Bélanger demande l'état d'avancement du dossier « Piscine » pour la saison estivale 2025. Une réponse est donnée à madame Bélanger qu'avant d'entreprendre tout travaux en vue de l'ouverture de la piscine, la Ville doit procéder à l'engagement de sauveteurs. Or, actuellement, aucune candidature n'a été déposée suite à l'offre d'emploi.

Madame Véronique Dussault demande ce qui se passe relativement au projet de mission à Malartic. Le directeur général, monsieur Daniel Fournier, informe la citoyenne qu'une mission était en effet prévue mais que présentement les fonds nécessaires pour la faire ne sont pas suffisants. Seul une aide financière de 5 000 \$ fut donnée par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, somme nettement insuffisante.

20. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUINARD
UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il est 19 h 30.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

NADIA SOUCY
Greffière adjointe